



L'Absence Maintien Programmation

Vous avez certainement remarqué l'importance que Cofiroute porte à l'AMP et vous allez comprendre pourquoi... 

Tout d'abord, lorsque votre hiérarchie souhaite vous mettre en AMP, **sachez que vous pouvez la refuser**. Il s'avère que ce mode de fonctionnement n'a fait l'objet **d'aucune négociation** avec les organisations syndicales et de ce fait n'apparaît sur **aucune des pages de l'accord de 2006, l'AMP ne peut donc pas vous être imposée**.

La direction nous raconte qu'avec l'AMP, elle pense au bien-être de ses salariés en leur offrant un temps de repos rémunéré...quelle générosité !!  En fait, elle se garde bien de nous dire que ce fameux repos lui permet de faire de économies. Et oui, elle fait des économies grâce à vous !!

Voyez le tableau ci-dessous, faites vos calculs et choisissez librement (*calculs réels effectués avec des fiches de paye*), voici deux exemples qui vous permettront de voir ce que vous perdez en rémunération :

L'AR 1 effectue une semaine de 39h incluant 7h d'AMP puis un RAPPEL d'astreinte de 10h30 (<i>rappels le mardi et samedi</i>). Taux horaire de 16,03€.	L'AR 2 effectue une semaine de 44h15 au total, sans AMP mais incluant un RAPPEL d'astreinte de 5heures 15 sur le dimanche. Taux horaire de 16.03€.
Heures complémentaires effectuées : 10h50 pour un total de 168,315€	Heures effectuées à 125%, dimanche P1 0.5h = 10,69€.
Majoration sur intervention 10h50 pour un total de 98,8€	Heures effectuées à 125%, dim P3 1h = 21,38€
	Heures effectuées à 125% P3 2,5h = 52,10€
	Heures à 150 % dimanche P3 1,25h = 33,40€
	Majoration sur intervention 5h25 = 49,40€
L'AR 1 touche au final 267,115€ pour 10heures 30 de rappel d'astreinte.	L'AR 2 touche au final 216,37€ pour 5heures 15 d'astreinte.

A vos calculettes : Entre l'AR 1 et l'AR 2, il y a une différence de **50,745€**, mais l'AR 1 a fait **10h30** alors que l'AR 2 n'a fait que **5h15**. Si l'AR 2 avait fait 10h30, il aurait touché **432,74€**. Cela fait une différence de salaire de **165,62€**. Et oui, ce n'est pas négligeable. **A vous donc de décider quelle doit être la poche bénéficiaire, la votre ou celle de l'entreprise...**

Si vous voulez travailler plus pour gagner plus...

alors n'acceptez pas l'AMP !

Osez dire NON !!

